



Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

009-210902896-BF_002_2025-BF
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noémie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-01 : « Compte Financier Unique (CFU) 2024 »

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

(suite délibération n°2025-04-01)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe en un seul document le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Comme pour le Compte Administratif des années précédentes, le Maire ne pourra pas prendre part au vote et devra quitter la salle.

Le Compte Financier Unique 2024 indique les résultats suivants :

- En section de fonctionnement :

Dépenses : 1.104.569, 84 €

Recettes : 1.124.218,83 €

Ce qui donne un excédent de 19.648,99 €

- En section d'investissement :

Dépenses : 293.522, 81 €

Recettes : 295.954,77 €

Ce qui donne un excédent de 2.431,96 €

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations et la présidence est attribuée à Monsieur Stelandre, doyen de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LAMARQUE





Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_02-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noélie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-02 : « Affectation du résultat 2024 »

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_02-DE
A G E D I

(suite délibération n°2025-04-02)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'investiss.	Résultat exercice 2024	Restes à réaliser		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dépenses	Recettes	
INVESTISS.	-108.310,99 €		2.431,96 €	5.534,18 €		- 111.233,21 €
FONCTION.	546.604,91 €	158.310,99 €	19.648,99 €			407.942,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	407.942,91 €
Affectation obligatoire :	111.233,21 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	296.709,70 €
Total affecté au c/ 1068	111.233,21 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_03-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noémie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-03 : « Taux des taxes 2025 »

.....
Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_03-DE
A G E D I

(suite délibération n°2025-04-03)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux pour 2025 et de les appliquer comme suit :

TAXES	Taux proposés	Pour information bases 2024	Bases d'imposition 2025	Produit 2025
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	25.69 %	2084534	2124000	545.656
Taxe Foncière Non bâti (TFNB)	40.17 %	21637	21900	8.797
Taxe d'habitation (TH)	6,03 %	208254	203900	12.295
				TOTAL : 566.748 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes 2025.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LAMARY





Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

009-210902896-BF_003_2025-BF
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noémie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-04 : « Budget Primitif 2025 »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

(suite délibération n°2025-04-04)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget 2025 est établi comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - En dépenses : 1.351.151 €
 - En recettes : 1.448.347,06 €
- En section d'investissement :
 - En dépenses et en recettes : 410.895,21 €

Après en avoir pris connaissance du projet de document budgétaire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LAMARY (Arge)





Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_05-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noémie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-05 : « Subventions 2025 aux associations »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_05-DE

A G E D I

(suite délibération n°2025-04-05)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commission « associations », réunie le 31 mars 2025, a émis les propositions suivantes pour l'attribution des subventions 2025 aux associations

NOM DE L'ASSOCIATION	AVIS COMMISSION 2025
ACCA	490,00 €
AMITIES ET LOISIRS	1 000,00 €
ANIMATIONS ET LOISIRS	3 500,00 €
ARISTIDE BERGES	3 000,00 €
CLUB ART MARTIAL	690,00 €
CLUB CANIN	500,00 €
COMITE DES FETES LORP	1 500,00 €
COOPERATIVE ECOLE	4 000,00 €
COUNTRY	100,00 €
D'UN VILLAGE A L'AUTRE	1 200,00 €
FOOTBALL CLUB LORP	2 000,00 €
GYM CLUB LORPEEN	900,00 €
GYM MARCHE SANTE	100,00 €
GYM PLAISIR	100,00 €
JARDINS PARTAGES	600,00 €
LORP HARMONY GYM	100,00 €
PARTAGE HANDICAPS	500,00 €
VOIX DU SPECTACLE	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS	100,00 €
APPAC	100,00 €
AUTREFOIS LE COUSERANS	350,00 €
BASKET	300,00 €
FOOTBALL CLUB ST GIRONS	400,00 €
HANDBALL	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
RADIO COUSERANS	1 000,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €

TOTAL : 23.330 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les attributions de subventions 2025 aux associations telles qu'exposées ci-dessus..

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Bernard LAMARY



Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_06-DE
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Date de convocation : 3 avril 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents 9 : Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LORP-SENTARAILLE (09190), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMARY, Maire.

Présents :

M. Patrick TURLAN, Mme Arkaïa SABLE, M. Claude SOUQUET, M. Pierre PARIS, M. Bertrand ALBOUY, Mme Zuzanna SZKUDZINSKA, Mme Magalie SEGUIER, Monsieur Jean-Luc STELANDRE

Absents excusés :

Mme Noélie HISPA, Mme Nadège DE SANTI, M. Laurent GALISSIER, Mme Justine PUJOL, Marie-Claude CHEREL

En application de l'article L. 2121-15, Mme Magali SEGUIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-06 : « Participation au repas des associations 2025 »

.....

Rapporteur : M. Bernard LAMARY, Maire.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

009-210902896-DE_2025_004_06-DE

A G E D I

(suite délibération n°2025-04-06)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, comme l'année dernière, il est prévu d'organiser un repas pour les membres des associations de la commune.

Ce repas aura lieu le samedi 14 juin 2025. A cette occasion, il sera demandé aux personnes assistant au repas une participation d'un montant de 20 € (par personne).

Cette participation sera encaissée par le biais de la régie de recettes « recettes diverses n°23 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus à l'unanimité .

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard LAMARY

